



Achat en couple: prêt immobilier contracté par un seul membre

Par Calhoun

Bonjour,

Nous souhaitons effectuer un achat immobilier mon amie et moi même.

Nous sommes en concubinage. Compte tenu de nos situations professionnelles, elle contracterait le prêt, et je fournirais un apport. Après quelques recherches sur internet, il semblerait qu'il nous faille nous rapprocher d'un notaire pour rassurer la banque qui nous accorderait un prêt, afin que cette dernière puisse appliquer, si besoin, la garantie d'hypothèque.

Pourriez-vous nous aider davantage ?

Merci d'avance.

P.S.: Si ce message n'appartient pas au bon forum, faites le moi savoir !

Par ESP

Bonjour

Vous êtes sur le bon forum,

Sur les différents forums du groupe nous sommes confrontés très souvent à des cas comme le vôtre, mais plus tard, lorsqu'éventuellement cela se passe mal dans le couple.

Autant, donc, bien faire les choses en prévoyant dès le départ comment se déroulerait une séparation... (voir avec le notaire).

Pour votre projet, vous aller acheter en "indivision", mais vous pourriez aussi constituer une SCI dont chacun détiendrait des parts.

Dans les 2 cas, il faut savoir quel pourcentage sera détenu par l'un et l'autre, mais en empruntant pas ensemble, la banque a un problème, car normalement, elle ne prête qu'à celui qui sera propriétaire.

Soit le bien est entièrement au nom de madame et elle vous signe une reconnaissance de dette.

Soit la banque accepte votre caution personnelle et hypoyhécaire sur la part que vous détenez.

Banque et notaire vous en diront davantage que je ne puis le faire.

Par Calhoun

Bonjour,

Pardon pour ma réponse tardive, et merci beaucoup pour la votre !

Après discussion avec notre banquier, nous nous orienterons vers la création d'une SCI.